

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

N° 2021-058

**Finances – Demande de subvention au titre du Fonds
d’Accompagnement Culturel aux Communes (FACC)
pour l’année 2021 - Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 octobre 2021, s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Christiane BRESSION

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA à Marie-Françoise QUERE
Joël GIRARD à Frédéric CUILLERIER
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT
Sébastien GALERON à Pascal FOULON

Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil départemental du Loiret lance un appel à projet pour les collectivités éligibles, au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC) pour l'année 2021.

Son objectif est de participer à l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des "Arts vivants" : (théâtre, danse, musique, contes et arts du cirque) organisé par une commune ou un groupement de communes, et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.

La Commune de Saint-Ay dans le cadre du Festival des Orgues souhaite organiser un concert le 6 novembre 2021 qui sera donné par l'Association « Musique en Val d'Ardoux » de Dry.

Pour les Communes de moins de 5 000 habitants 65% de la dépense est subventionnable.

Le coût du concert s'élève à 2 100 euros.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestation de services	2 100 € TTC	FACC	1 365 € (65%)
		Autofinancement	735 € (35%)
TOTAL :			2 100€ (100%)

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets au titre du FACC 2021 ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 12/11/2021,

Le Maire,

Frédéric CULLERIER

Envoyé en préfecture le 12/11/2021

Reçu en préfecture le 12/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

N° 2021-058

Finances – Demande de subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux C
2021 - Approbation et autorisation de signer

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 12/11/2021

Et de l'affichage le 12/11/2021

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

